



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 mai 2019
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable à tous les niveaux
à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion
de l'intégration et de la coopération économiques**

Troisième session
Genève, 25 et 26 février 2019

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le renforcement d'un environnement économique
favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement
inclusif et durable, et la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 25 et 26 février 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé établi par le Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?	3
II. Questions d'organisation.....	8
A. Élection du Bureau	8
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	9
C. Résultats de la session.....	9
D. Adoption du rapport de la réunion (Point 4 de l'ordre du jour	9
Annexe	
Participation	10

Introduction

1. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 25 et 26 février 2019.

I. Résumé établi par le Président

A. Séance plénière d'ouverture

2. Dans sa déclaration liminaire au nom du Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur chargé de la CNUCED a souligné qu'il était plus important que jamais de repenser le rôle des politiques macroéconomiques et des politiques du travail, étant donné les complexités de l'interdépendance, et dans l'optique d'une coordination internationale efficace des politiques. Les politiques relatives à la répartition des revenus, en particulier les politiques salariales et les politiques d'emploi et de protection sociale, ainsi que les politiques budgétaires, jouaient un rôle décisif pour garantir une croissance robuste de la demande globale et des investissements. Le débat sur ces questions était incomplet sans aborder les aspects liés à l'égalité hommes-femmes des politiques macroéconomiques et les politiques d'emploi, ainsi que la contribution du système monétaire mondial à un rythme de croissance économique et commerciale mondiale compatible avec les exigences économiques du développement durable. Le Directeur a déclaré que la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle était l'occasion de dégager des enseignements concrets pour la coopération dans l'élaboration des politiques et, si nécessaire, la réforme.

3. Le Directeur a souligné les tendances de l'économie mondiale qui pourraient faire obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. Une limite structurelle à la réalisation de ces objectifs provenait de deux tendances, la compression générale de la part des revenus du travail et le fléchissement des politiques budgétaires, qui contribuaient ensemble à affaiblir la demande intérieure. Face à ces tendances, les décideurs pouvaient se trouver contraints de miser à l'excès sur la croissance de la demande extérieure, stratégie qui non seulement négligeait les besoins intérieurs, mais pouvait aussi être compromise par le sophisme de composition. Une autre limite à la réalisation des objectifs de développement durable était la dépendance à l'égard des marchés financiers mondiaux, qui imposait des limites à la marge d'action nationale, en particulier dans les pays en développement. La recherche de fonds internationaux devait être équilibrée avec les efforts d'investissement sur le plan intérieur. Le Directeur a estimé que les débats prévus pour la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle, parallèlement aux travaux de recherche menés à la CNUCED, soulignaient les potentialités offertes par des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi bien conçues face à ces tendances.

B. Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rôle de l'État, des politiques de l'emploi et des syndicats face au problème de la création d'emplois dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante

4. La première séance informelle a été centrée sur les politiques monétaires, budgétaires, industrielles et de l'emploi susceptibles d'aider à créer les emplois de qualité et bien rémunérés qui sont indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains experts ont souligné que disposer d'emplois décents en nombre suffisant n'était pas seulement important en soi comme base indispensable d'une société inclusive, mais jouait un rôle décisif en soutenant le rythme de la demande globale

qui soutenait le progrès technologique, ce qui finissait par déclencher la croissance de la productivité, le commerce et le développement durable. Ce lien essentiel entre l'emploi et la demande globale avait été souvent sous-estimé par l'orthodoxie. Les débats de la première séance informelle ont porté principalement sur la question de savoir comment repenser les rôles actuels des politiques macroéconomiques et des politiques du travail, de rééquilibrer les relations entre le capital et le travail et de relancer la dynamique mondiale en faveur du plein emploi. Un expert a estimé que les arguments contre les hausses de salaire ou la négociation collective pouvaient sembler parfois convaincants au niveau de l'individu et à court terme, mais se révélaient fallacieux à long terme car en agissant de la sorte on asséchait la demande et les investissements. Qui plus est, les mesures prises dans un pays pouvaient se propager à d'autres pays, et la contradiction entre la sous-consommation dans les pays à bas salaires et la consommation financée par l'endettement dans les autres pays pourrait s'estomper à long terme.

5. Le premier intervenant a présenté des données d'expérience nationales qui ont renforcé ce message. Ainsi, au début des années 2000, en Chine, les salaires moyens en dollars du secteur manufacturier étaient deux fois élevés qu'au Mexique. Cependant, à partir de 2003, la Chine avait engagé une politique consistant à stimuler les salaires et à élever la demande globale, et le Mexique avait réprimé la croissance des salaires. Les salaires en Chine, quinze ans plus tard, étaient 30 % plus élevés qu'au Mexique, et une forte demande intérieure avait constitué la source de croissance la plus importante, ce qui avait accru la résilience aux revirements internationaux sur le plan des politiques et aux chocs liés à la demande. Cette croissance créait aussi la possibilité d'augmenter les salaires pour des pays voisins comme le Cambodge, l'Indonésie et le Viet Nam, ce qui accroissait encore la demande intérieure et la demande régionale. Cette croissance était possible en partie du fait que les pays de la région avaient conservé une marge d'action.

6. Les intervenants ont donné plusieurs exemples de gouvernements qui avaient agi avec succès comme employeur de dernier ressort, dans le cadre d'un programme national de création d'emplois ruraux en Inde, et pendant la période de redressement d'après-crise en Grèce, où la plus grande partie des dépenses publiques de ces dernières années avait été orientée vers des emplois publics susceptibles de contribuer aussi à stimuler la demande globale. À cet égard, l'intégration de l'emploi dans les politiques industrielles était également une nécessité. La promotion du plein emploi était nécessaire non seulement en raison des effets d'hystérésis aux niveaux macroéconomique et microéconomique qui se produisaient à la suite d'une période de chômage, mais aussi en raison des coûts sociaux du chômage. Un intervenant a indiqué que les destructions d'emplois pourraient accroître le taux de mortalité jusqu'à 50 %. La définition de l'emploi devait aussi être élargie, pour tenir compte du travail productif informel et non rémunéré, dont une bonne part était à la charge des femmes. C'est ainsi qu'en moyenne, les femmes passaient 265 minutes par jour à un travail non rémunéré domestique, contre 83 minutes pour les hommes. Étant donné la situation des femmes dans le travail et la dimension sociale et de santé publique du travail, il était d'autant plus nécessaire de mener des politiques publiques engagées, afin de mieux aligner les intérêts privés sur les intérêts sociaux dans le cadre de la création d'emplois. Certains intervenants ont souligné que l'économie des soins pouvait créer davantage d'emplois, mais qu'il était nécessaire de formaliser celle-ci, grâce à la protection sociale et à des salaires décents. Un représentant a indiqué qu'un triplement des dépenses de services sociaux dans l'État plurinational de Bolivie n'avait pas seulement augmenté les niveaux de santé et d'éducation, mais aussi la demande globale, ce qui avait favorisé des taux de croissance stables d'environ 4 %.

7. Un intervenant a souligné le fait préoccupant que depuis la crise, une part croissante des emplois était constituée d'emplois atypiques, précaires ou informels dans les pays développés comme dans les pays en développement, et que la part des revenus du travail dans le produit intérieur brut continuait de reculer de façon générale et de façon assez marquée dans certains pays – de 15 % en Italie et en Espagne et de 20 % en Arabie saoudite et en Turquie, à titre d'exemple. Un représentant a appelé l'attention sur les difficultés posées par l'emploi informel, en particulier dans le contexte des récessions, et a estimé que les pays ne pouvaient pas se contenter d'attendre la croissance et d'espérer que la création d'emplois formels. Un autre représentant a estimé qu'il serait utile de séparer les contraintes liées à la demande et les contraintes liées à l'offre, par exemple en ce qui

concerne l'égalité entre les sexes. Un intervenant a souligné que le meilleur moyen de rééquilibrer les salaires passerait par des politiques de salaire minimum, comme cela avait été fait dans l'État plurinational de Bolivie, où le salaire minimum annuel était passé de 80 dollars en 2005 à 290 dollars en 2016, ce qui avait eu pour effet de stimuler la demande et de faire reculer la pauvreté extrême de 38 à 17 %.

8. Les intervenants ont indiqué que, parmi les pays du Groupe des Vingt, une augmentation de 1 à 5 % de la part du travail dans le produit intérieur brut pouvait conduire à une progression de 2 % de la croissance, car le fait d'augmenter les revenus de populations qui ont une propension plus élevée à consommer entraîne des effets multiplicateurs significatifs, et ils ont souligné que des institutions fortes du marché du travail qui soutiennent ce type de revalorisation ne constituaient pas un luxe mais une nécessité, que les pays en développement ne devraient pas méconnaître. Certains représentants se sont interrogés sur le rôle de la politique monétaire dans la création d'emplois, et le point de savoir si les banques centrales pourraient avoir un rôle double en ce qui concerne l'emploi et la stabilité des prix, car une inflation élevée ou instable avait des effets négatifs sur l'investissement et des effets directs sur les pauvres. À cet égard, un intervenant a estimé que l'inflation pourrait aussi être provoquée un manque de capacités productives, qui favorisait une instabilité des prix des importations, et que les deux objectifs que constituent l'emploi et la stabilité des prix pouvaient donc être conciliés. En outre, dans la conception des politiques, les responsables politiques devaient accepter d'emblée que le renforcement des capacités et l'emploi doivent être prioritaires. Un autre intervenant a souligné que la politique monétaire ne pouvait pas avoir d'effet direct sur l'emploi, mais pouvait être utile, si des politiques différentes étaient appliquées en matière de création de crédit et de contrôle bancaire. Certains experts ont soulevé la question du revenu minimum universel, et les participants se sont largement accordés à estimer que ce revenu ne devrait pas être promu aux dépens d'autres biens et services publics existants.

9. Un représentant a estimé que tous les investissements publics n'avaient pas été aussi efficaces que prévu et que la question du financement des politiques était importante. La plupart des intervenants ont évoqué le cercle vertueux qui pouvait être créé entre l'emploi formel, les recettes fiscales et la marge d'action budgétaire. Un intervenant a souligné que si le système fiscal fonctionnait correctement, les pays pouvaient financer les politiques nécessaires sans s'endetter, et que parmi les paradis fiscaux figuraient certaines des plus grandes puissances économiques. En fin, quelques experts ont estimé qu'il ne serait pas possible de réaliser les objectifs de croissance de l'emploi, de protection des revenus et de protection sociale sans une coordination suffisante des politiques au niveau international. Une nouvelle donne mondiale était nécessaire, avec des taux de change stables, un contrôle des capitaux et une architecture financière internationale robuste, pour favoriser la réalisation des objectifs de plein emploi et d'industrialisation.

2. Problèmes mondiaux et d'ordre macroéconomique à surmonter pour remédier aux inégalités entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération

10. La deuxième séance informelle a étudié les problèmes mondiaux et d'ordre macroéconomique à surmonter pour remédier aux inégalités entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération. Dans ses propos liminaires, le Président a souligné que des politiques résolues et bien conçues seraient nécessaires pour réaliser l'égalité entre les sexes. En outre, comme l'avaient bien montré certains travaux macroéconomiques, les initiatives dans ce domaine, pour une grande part, ne devaient pas être considérées comme un coût, mais comme un investissement, dont les effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie était significatif.

11. La première intervenante a souligné la nécessité d'une nouvelle donne mondiale pour l'égalité des sexes, car les femmes apportaient une contribution économique majeure qui souvent n'était pas appréciée à sa juste valeur. Elle a indiqué que les disparités entre les sexes en matière de travail rémunéré s'étaient réduites dans la plupart des régions entre 1995 et 2015, quoique parfois dans une faible mesure, et que les femmes continuaient d'assurer l'essentiel du travail domestique non rémunéré, tandis que le manque d'infrastructures de prise en charge limitait les chances des femmes sur le plan éducatif ou sur le marché de travail de par leurs responsabilités domestiques. Le Fonds monétaire international et

l'Organisation de coopération et de développement économiques, à titre d'exemple, avaient reconnu la contribution macroéconomique potentielle d'une plus grande égalité entre les sexes, et pourtant, a indiqué l'intervenante, ces institutions continuaient de promouvoir les politiques macroéconomiques traditionnelles de restriction budgétaire et de flexibilité du marché du travail qui compromettaient l'égalité entre les sexes. Certains des principaux éléments d'une nouvelle donne pour l'égalité entre les sexes pourraient être les suivants : a) pour les entreprises : garantir davantage de souplesse pour permettre aux femmes de garder un emploi dans le secteur formel ; recourir moins souvent à la sous-traitance au secteur informel ou aux secteurs à bas salaires ; et se préoccuper davantage des droits des femmes et du harcèlement sexuel ; b) pour les États : faire en sorte que les femmes n'aient pas à exercer deux emplois ; investir dans des infrastructures et des services de prise en charge ; créditer le travail informel et non rémunéré dans les systèmes de protection sociale ; soutenir la formalisation des emplois ; et élargir les droits relatifs à l'emploi ; et c) pour les collectivités et les ménages : renforcer les droits des femmes pour ce qui est de détenir des revenus et des biens, pour accroître leur pouvoir de négociation au sein du ménage ; soutenir l'éducation des femmes ; et agir pour changer les stéréotypes sociaux quant au rôle des femmes. Cette nouvelle donne bénéficierait aux femmes et à la société en général, et investir dans une économie de la prise en charge renforcerait les avantages au niveau macroéconomique, en matière d'efficacité et sur le plan du capital humain. Enfin, l'intervenante a indiqué que la formalisation des emplois opérée dans ce contexte, parallèlement à l'extension des droits du travail, aiderait à promouvoir la sécurité sociale.

12. La deuxième intervenante a souligné les avantages qu'il y aurait à investir dans l'économie de la prise en charge dans le cadre d'une stratégie équitable entre les sexes pour la création d'emplois et la croissance inclusive. S'appuyant sur des travaux collaboratifs récents sur le potentiel du secteur des services d'aide sociale, en particulier s'agissant de l'éducation et de la prise en charge de la petite enfance, comme objectif efficace de dépense budgétaire en vue d'une création d'emplois robuste et d'une croissance dans laquelle les femmes soient incluses, elle a indiqué que les observations concernant l'emploi et la répartition des revenus étaient plus favorables si les dépenses publiques étaient augmentées dans les services d'aide sociale plutôt que dans les infrastructures physiques et le bâtiment. Le développement de ces services ne créait pas seulement un nombre d'emploi sensiblement plus élevé mais le faisait d'une manière plus équitable envers les femmes et budgétairement soutenable qu'une expansion dans le secteur du bâtiment, à titre d'exemple. En outre, les dépenses d'aide sociale pouvaient être un outil efficace pour diminuer la pauvreté et les inégalités socioéconomiques entre les ménages et entre les enfants. L'intervenante a indiqué que ces constatations soulignaient que l'investissement public dans la mise en place d'une infrastructure de services d'aide sociale pouvait constituer un outil de politique budgétaire dynamique pour créer des emplois plus rapidement et de façon plus équitable envers les femmes à court terme.

13. Le troisième intervenant a évoqué l'expérience récente de la Grèce consistant à améliorer les services formels de garde d'enfants en période d'austérité. La Grèce avait connu trois programmes d'ajustement économique consécutifs entre 2010 et 2018, qui avaient provoqué une spirale d'austérité et de récession et des niveaux de chômage élevés. On aurait pu s'attendre à des réductions importantes des services de garde d'enfants à financement public et à une crise de l'économie de la prise en charge, mais cela ne s'était pas produit. Au lieu de cela, le Gouvernement avait soutenu les familles dans leurs devoirs de soins en maintenant les dépenses publiques destinées aux services de garde d'enfants, en partie à l'aide de fonds de l'Union européenne, et avait ainsi atténué la paupérisation croissante des enfants. Le Gouvernement avait préservé l'économie de la prise en charge d'avant la crise des dommages qu'avaient laissés anticiper l'effondrement du revenu disponible des ménages et la compression des dépenses publiques, et était parvenu à améliorer de façon très sensible la participation aux services formels de garde d'enfants. L'intervenante a souligné que cet exemple montrait en quoi des politiques volontaristes pouvaient influencer l'économie de la prise en charge, protéger ou améliorer la participation des femmes au marché du travail et atténuer ou réduire un manque d'égalité entre les sexes, même sous le coup de l'austérité.

14. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a évoqué l'expérience du Nigéria, où les enfants de 5 à 8 ans recevaient un repas gratuit par jour au titre d'un programme qui

avait créé nombre d'emplois, en particulier pour les femmes. Le représentant d'une institution spécialisée a indiqué que l'on sous-estimait souvent les avantages que l'on pouvait obtenir en investissant dans l'économie de la prise en charge car les estimations connexes étaient souvent fondées sur les bas salaires du secteur de la prise en charge plutôt que sur les retombées générales, qui étaient bien supérieures. En réponse à une question d'un représentant concernant le coût de ces politiques de prise en charge et leurs modalités de financement, les intervenants ont souligné la nécessité de réorienter les dépenses publiques vers ce secteur, ce qui produirait des effets multiplicateurs accrus, étant donné ses caractéristiques de forte intensité de main-d'œuvre et son risque limité de fuite de ressources vers des marchés étrangers. Enfin, en réponse à une question d'un représentant quant au fait de savoir si le revenu de base pouvait constituer une solution, les intervenants ont convenu qu'une telle initiative, même si elle comportait certains aspects positifs, risquait d'accentuer la spécialisation des femmes dans les activités informelles et était donc de nature à renforcer le manque d'égalité entre les sexes. Les programmes d'emploi en dernier ressort semblaient plus prometteurs, comme le montraient par exemple les résultats de la Macédoine du Nord, où ils avaient constitué des filets de protection sociale efficaces.

15. Dans ses observations finales, le Président a souligné que parvenir à l'égalité entre les sexes dans l'emploi, les conditions de travail et les revenus était un objectif prioritaire qui ne pouvait attendre que toutes les conditions favorables soient réunies. En outre, bon nombre des politiques favorables à l'égalité des sexes que l'on pouvait mener étaient également optimales du point de vue des retombées macroéconomiques.

3. Institutions du travail et politiques macroéconomiques au service de la transformation structurelle et de la création d'emplois

16. La troisième séance informelle a été centrée sur les institutions du travail et les politiques macroéconomiques au service de la transformation structurelle et de la création d'emplois. Les intervenants ont souligné que les politiques, en particulier les politiques macroéconomiques, et les réformes institutionnelles, étaient fondamentales pour favoriser la protection de l'emploi, stimuler la productivité globale et la croissance économique et promouvoir l'industrialisation et la transformation structurelle en vue de la création d'emplois. Ils ont souligné qu'au bout du compte, des politiques volontaristes et des réformes institutionnelles pourraient jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable.

17. La première intervenante a souligné que l'idée courante selon laquelle la réglementation du marché du travail est un moyen de protéger les travailleurs de conditions de travail dangereuses ou d'employeurs peu scrupuleux conduit souvent à percevoir ces règles comme un coût supplémentaire et un obstacle à la création d'emplois. Elle a estimé que la réglementation était importante pour protéger les travailleurs, mais a souligné le rôle important qu'elle joue aussi pour garantir une concurrence équitable entre les entreprises et conduire les entreprises à améliorer leur productivité par la réorganisation des activités, y compris par des investissements technologiques. Enfin, l'intervenante a insisté sur les avantages macroéconomiques pour ce qui est de stimuler la demande globale, et d'abaisser les dépenses sociales qui s'imposent pour compenser des emplois de mauvaise qualité faiblement rémunérés.

18. Le deuxième intervenant a estimé que la transformation structurelle tardait à se concrétiser en Afrique. Il a présenté les efforts renouvelés de pays africains pour s'industrialiser, transformer structurellement leur économie, et créer davantage d'emplois et réduire la pauvreté. Il a indiqué que les pays d'Afrique pourraient chercher à attirer des industries et des technologies qui correspondent à leurs avantages comparatifs. Moyennant une orientation stratégique claire, les pays africains pourraient tirer parti de la relocalisation imminente d'une part significative des 85 millions d'emplois manufacturiers de la Chine. Enfin, l'intervenant a souligné que le succès dépendrait des capacités humaines et institutionnelles, du caractère judicieux des politiques et du pragmatisme avec lequel les politiques seraient menées.

19. Le troisième intervenant a abordé le rôle des politiques macroéconomiques dans le contexte de la transformation du travail et des revenus. Il a présenté l'évolution du marché du travail et des revenus découlant des effets de la financiarisation ; de l'écart croissant

entre les revenus du travail et les revenus du capital ; et des nouvelles technologies et des formes de travail futures. L'intervenant a proposé une série de mesures, centrées sur le renforcement des investissements, le financement de la protection sociale, l'adoption de politiques budgétaires redistributives, et la cohérence des politiques, tant au niveau national qu'à l'échelon international, qui pouvaient être prises dans le cadre des politiques publiques face à ces enjeux.

20. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a évoqué le fait que le secteur informel avait une importance économique certaine dans bon nombre de pays en développement et la mesure dans laquelle les institutions publiques et la réglementation avaient une incidence sur les activités et les pratiques du travail dans le secteur informel. Un autre représentant a noté que les investissements de la Chine dans des pays d'Afrique avaient amélioré les capacités en matière d'infrastructures physiques. Le représentant a aussi appelé l'attention sur la marge d'action réduite dont disposent les pays en développement en Afrique et ailleurs pour parvenir à la transformation structurelle, en particulier dans le contexte des règles actuelles du commerce mondial qui entravent les autres possibilités d'action.

21. Un autre représentant a souligné que les politiques du travail ne devraient pas restreindre les perspectives d'emploi, et insisté sur l'importance de l'éducation et de la formation s'agissant de renforcer les capacités et de garantir une protection sociale. Il a souligné le rôle indispensable des petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois et l'accroissement de la productivité, et rappelé que la compétitivité de ces entreprises au niveau national, et leur intégration ultérieure sur les marchés mondiaux, étaient des facteurs essentiels pour progresser sur le plan économique.

22. Un représentant a remercié les intervenants pour leurs recommandations de politique générale et a fait part du point de vue d'un pays en développement qui observait les économies plus complexes des pays développés. Il a constaté que dans l'ensemble, les pays développés n'avaient pas suivi beaucoup de ces recommandations au cours des dernières années.

23. En conclusion, les intervenants ont noté que, même dans un contexte où le secteur informel représentait une part importante de l'activité économique, l'adoption de règles et de normes du travail pouvait avoir des conséquences bénéfiques pour les travailleurs informels, moyennant une action concertée et des campagnes publiques des autorités pour faire en sorte que tous les travailleurs soient informés de leurs droits. En ce qui concerne le niveau des investissements vers les pays d'Afrique, les intervenants ont constaté l'absence de stratégie claire de coopération des pays, en particulier aux niveaux régional et continental, et souligné qu'une telle stratégie pourrait être décisive pour orienter les investissements vers la création d'emplois. Les intervenants ont également souligné l'importance du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, pour orienter les investissements vers la transformation structurelle. Enfin, les intervenants ont débattu de l'utilisation de mesures de politique environnementale comme moyen non seulement de répondre aux problèmes d'environnement, mais aussi de structurer et de protéger les industries nationales.

24. Dans ses observations finales, le Président a souligné la nécessité de politiques cohérentes qui ne soient pas seulement à l'échelon national, mais répondent au souci de coordonner les politiques au niveau international.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 25 février 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu M. Diego Aulestia Valencia (Équateur) Président et M. Mohamed Jamaledin Omer Bukheet (Soudan) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. Également à la séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.8/7). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

27. À sa séance plénière de clôture, le 26 février 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

28. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir le rapport final après la clôture de la session.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la Conférence ci-après ont participé à la session :

Algérie	Madagascar
Arabie saoudite	Mali
Bangladesh	Maroc
Bolivie (État plurinational de)	Mauritanie
Brésil	Mexique
Burkina Faso	Népal
Burundi	Niger
Congo	Nigéria
Costa Rica	Oman
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
Espagne	République arabe syrienne
État de Palestine	République de Moldova
Éthiopie	Sierra Leone
Gabon	Sri Lanka
Guatemala	Soudan
Inde	Togo
Iran (République islamique d')	Turquie
Jordanie	Ukraine
Kenya	Zambie
Liban	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Centre Sud

3. L'institution spécialisée ou organisation apparentée ci-après était représentée à la session :

Organisation internationale du Travail

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.8/INF.3.